© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Comment l'aider

Par Profil supprimé Postée le 04/07/2013 18:36

> Touy d'abord bonjour si je m'adresse a vous aujourd'hui c'est que mon fils se drogue au cannabis deuis plusieurs années il est devenu violent de plus il est bipolaire pour l'aider nous l'avons fait hospitalisé dans une clinique mais hélas je vien d'apprendre que meme la bas il y a un réseau je suis désemparée il demande de l'argent a toute la famille et la question que je me pose comment se fait il que les agents hospitaliers ne voient rien? il etait la bas pour se soigner et le contraire se produit ca ca circule meme a l'interieur d'une clinique que puis je faire? merci pour votre réponse

---

Mise en ligne le 08/07/2013

Bonjour,

Nous comprenons votre désarroi. Nombres de structures (hôpitaux, prisons…), bien qu'étant en milieu « fermé », ne peuvent véritablement pas contrôler ni empêcher que des trafics circulent. En effet, il s'agit là de stratégies mises en place par les résidents afin de détourner le règlement intérieur.

Cependant, le fait que votre fils soit hospitalisé peut lui permettre de suivre un traitement, d'être encadré par une équipe soignante et de commencer un travail personnel. A sa sortie, il peut lui être bénéfique de continuer un suivi - les troubles bipolaires pouvant être stabilisés par un traitement adapté. Il faut savoir que le cannabis peut entrainer une dépendance psychologique, c'est-à-dire la besoin de consommer afin de ressentir les effets de détente et de bien-être que ce produit procure généralement. On peut alors se demander si sa consommation n'est pas une tentative d'apaisement en lien avec sa maladie ?... La diminution voire l'arrêt de sa consommation pourra probablement être possible lorsque votre fils aura pris conscience de la nécessité de se soigner.

Vous ne pouvez que l'encourager en ce sens et il vous faudrait peut-être vous armer de patience. Mais le fait de ne pas lui donner de l'argent sans raison, peut l'amener à se responsabiliser.

Si à l'avenir votre fils se montre de nouveau violent, une hospitalisation pourra être proposée. N'hésitez pas à faire appel à la gendarmerie ou aux pompiers à ce moment-là.

Nous savons que cette situation peut être source d’angoisse pour la famille, sachez qu’il existe des lieux de consultations pour l’entourage des consommateurs (adresses en bas de page) ainsi que pour les malades psychiatriques (http://www.unafam.org/). Il semble nécessaire d’être accompagnée dans ce que vous vivez.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

ALIA 49 - Csapa Angers

8 rue de Landemaure
49000 ANGERS

Tél : 02 41 47 47 37
Site web : www.alia49.fr
Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez-vous des jeunes de moins de 25 ans avec ou sans entourage : lundi au jeudi - Permanence sans rendez-vous tous les vendredis de 14h à 16h.
Substitution : Centre de délivrance de traitement de substitution aux opiacés : Ligne direct : 02 41 57 59 25 : Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : 9h-12h30. Mardi: 13h-16h.
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à12h30 et de 14h à 17h - Mardi de 13h à 17h - Des rendez-vous peuvent vous être proposés en dehors de ces horaires.

Voir la fiche détaillée